

Vous avez dit « dialogue social » ?



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Depuis plusieurs mois, le dialogue social est mis en avant dans les lois promulguées par le gouvernement (Macron, Rebsamen), dans les rapports qui lui sont remis (Combrexelle, Badinter) et dans les débats sur la refonte du Code du travail.

L'Élysée, Matignon, les syndicats d'employeurs et les syndicats de salariés réformistes, c'est-à-dire qui accepte l'idée de négocier pour faire évoluer les choses progressivement, ont la conviction que c'est en négociant au plus près des salariés que les accords seront les plus pertinents.

L'idée centrale qui prévaut est que le futur Code du travail devra poser les bases d'un cadre réglementaire garantissant des principes de droit immuables et applicables à tous. Ces principes seront ensuite adaptés à la réalité des entreprises par le biais de la négociation.

Les salariés retrouvent ainsi plus de pouvoir pour agir au quotidien sur le devenir.

Pour autant, négocier ne s'improvise pas. Qui plus est lorsqu'il s'agit de remettre à plat des accords qui concernent tous les salariés et cela pour plusieurs années à venir.

Par exemple, renégocier l'organisation du temps de travail, c'est faire la synthèse des attentes exprimées par les salariés et des besoins annoncés de l'entreprise. Le tout en prenant en compte les données économiques, chronobiologiques, réglementaires, etc.

Faire évoluer l'aménagement du temps de travail pour répondre aux demandes de l'employeur et des clients sans mettre à mal la qualité de vie au travail et générer des risques psychosociaux ne s'invente pas.

Cela pose la question de la formation et de l'accompagnement des



salariés qui participeront à ces temps, souvent historiques, de la vie de l'entreprise.

Négocier un accord qui va s'appliquer à l'ensemble de ses collègues de travail pour les 10 ans à venir ne laisse pas la place à l'approximation ni au bricolage.

La Cfdt vous propose de vous accueillir, de vous former, de vous préparer et de vous accompagner tout au long des négociations.

Elle met à votre disposition ses compétences, sa longue et fructueuse expérience de la négociation ainsi que son réseau d'experts. La loi vous offre deux possibilités pour devenir négociateur Cfdt dans votre entreprise.

La première consiste à vous présenter aux élections des représentants du personnel sur une liste déposée par la Cfdt. Si vous obtenez plus de 10 % des voix, vous pourrez ensuite être désigné délégué(e) syndical(e). Vous serez ensuite formé(e), puis vous pourrez négocier des accords.

La seconde consiste, sous réserve de ne pas avoir d'organisation syndicale présente dans votre entreprise, à demander à la Cfdt de vous mandater. Une fois cette formalité remplie et votre formation effectuée, vous pourrez entrer en négociation.

Vous vivrez ce que vous changerez !

Vous voulez en savoir plus, obtenir des renseignements ou bien nous rejoindre, prenez contact avec le syndicat Cfdt en lien avec votre activité professionnelle :

- Si vous travaillez dans les métiers du caoutchouc, de la chimie, de l'énergie, du papier carton, de la plasturgie, de la pharmacie, du pétrole ou du verre écrivez à : contact@scecfdtcvdl.fr ou appelez le 02 54 43 76 76.

- Si vous travaillez dans d'autres secteurs d'activité, écrivez à : uricentre@centre.cfdt.fr ou appelez le 02 38 22 38 60.

Qui est la Cfdt

La Cfdt s'est construite sur des valeurs d'émancipation et de solidarité, de refus des inégalités et de respect des différences, des respects des droits de l'homme et des libertés.

Au niveau régional, la Cfdt est la 1^{re} organisation en nombre d'adhérents et de voix aux élections professionnelles. Elle est également la 1^{re} organisation dans l'encadrement.

La cotisation

Le montant de votre cotisation correspond à 0,75 % de votre salaire net, dont 66 % seront déduits de vos impôts ou remboursés.

Soit, pour un salarié percevant 1500 € nets par mois, une cotisation de 11,25 €, dont 7,43 € seront déduits ou remboursés, soit une cotisation réelle de 3,82 € par mois.

Plus d'infos :
www.scecfdtcvdl.fr
www.centre.cfdt.fr